

<http://www.snetap-fsu.fr/Devenir-attache-e-d-administration-examen-professionnel-2017.html>



Devenir attaché.e d'administration : examen professionnel 2017

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des Attachés d'Administration -

Date de mise en ligne : samedi 22 avril 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

[Arrêté du 12 avril 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt](#)

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, en date du 12 avril 2017, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Le nombre des places offertes est fixé à 9.

La préinscription se fera par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à partir du 7 juin 2017.

En cas de non-utilisation d'internet, les demandes de dossiers d'inscription seront adressées au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, secrétariat général, service des ressources humaines, SDDPRS, bureau des concours et des examens professionnels, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.

La date limite de préinscription ou de retrait des dossiers d'inscription est fixée au 7 juillet 2017.

La date limite de retour des confirmations d'inscription est fixée au 18 juillet 2017, le cachet de la poste faisant foi.

La date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle par les candidats admissibles est fixée au 4 novembre 2017, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite se déroulera **le 21 septembre 2017** dans les centres ouverts sur le territoire national.

L'épreuve orale se déroulera à Paris à partir du 11 décembre 2017.